

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mille vingt-cinq le 17 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 13 mars 2025

Objet
N° 25/02/02
Autorisation de signature du Maire de la convention de groupement de commandes concernant les travaux d'aménagement de la voirie du secteur plan droit

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame Dominique ANCEY

Représentés

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire expose :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune de Vallorcine prévoit d'entreprendre des travaux d'aménagement de la voirie dans le secteur du Plan Droit, visant à améliorer les conditions de circulation, la sécurité des usagers et l'accessibilité du secteur. Dans le même temps, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) engage des travaux de création et de renouvellement du réseau d'eau potable sur cette zone, et le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunications, éclairage public).

Afin d'optimiser la gestion des travaux, ces trois entités ont décidé de mutualiser leurs moyens en constituant un groupement de commandes. Ce montage permet d'assurer une coordination efficace des interventions, d'optimiser les coûts grâce à la passation conjointe des marchés publics et d'assurer une exécution cohérente des différents chantiers.

Le SYANE a été désigné comme coordonnateur du groupement et aura pour mission de piloter les procédures de consultation et d'attribution des marchés dans le respect des règles de la commande publique.

VU la convention constitutive de groupement de commandes relative aux travaux d'aménagement de la voirie du secteur Plan Droit, conclue entre la Commune de Vallorcine, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) et le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE),

VU les articles L.2113-6 à L.2113-8 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

du Code de la Commande Publique,

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 074-217402908-20250317-2025_02_02-DE

CONSIDÉRANT que la constitution de ce groupement vise à mutualiser la passation des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la voirie, à la création d'un réseau d'eau potable par la CCVCMB et à l'enfouissement des réseaux secs par le SYANE,

CONSIDÉRANT que le SYANE est désigné comme coordonnateur du groupement et chargé de la gestion des procédures de consultation et d'attribution des marchés,

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

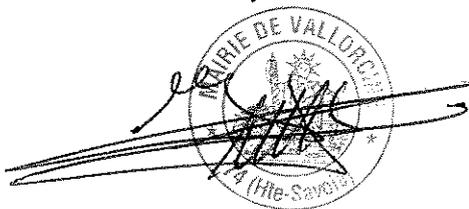
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie du secteur Plan Droit, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 27/03/2025
Télétransmis en Préfecture le : 27/03/2025
Notifié ou publié le : 27/03/2025

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches